

**Résolution du 30 septembre 2025 de Mmes et MM. Jean Burgermeister, Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Adeline Suter, Christian Zaugg, Jessica Pini, Livia Zbinden, Olivier Baud, Rémy Pagani, Charlotte Meierhofer, Julia Gosse, Amanda Ojalvo da Silva, Cyril Alispach, Anna Barseghian, Sara de Maio et Uzma Khamis Vannini: «Arrêter le génocide à Gaza, soutenir la flottille: Genève doit agir!»**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2025)

## *RÉSOLUTION*

Considérant:

- qu'un génocide est en cours dans la bande de Gaza, caractérisé par des attaques massives contre la population civile, la destruction systématique des infrastructures essentielles et l'usage délibéré de la famine comme arme de guerre;
- le blocus humanitaire imposé à la bande de Gaza, qui empêche l'acheminement de l'aide humanitaire vitale;
- que ce blocus a engendré une famine, reconnue par l'ONU;
- que la quatrième Convention de Genève et le Statut de Rome prohibent l'usage de la famine comme méthode de guerre;
- l'article premier des Conventions de Genève qui oblige les Etats parties, dont la Suisse, à garantir son application;
- que la Ville de Genève accueille les sièges de nombreuses organisations internationales et humanitaires, ce qui lui confère une responsabilité particulière;
- que le Grand Conseil de Genève a adopté le 1<sup>er</sup> mars 2024 la motion M 2996 qui exige notamment «que Genève prenne toutes les mesures, si possible avec la Confédération, à l'acheminement urgent et massif de l'aide humanitaire et médicale à Gaza»;
- qu'une flottille s'est constituée afin d'acheminer des denrées alimentaires notamment pour les enfants ainsi que des appareils pour traiter l'eau;
- que cette flottille a été agressée au large de la Tunisie et court un risque important d'être arraisonnée brutalement, au mépris du droit international;
- que la flottille a été victime d'une agression violente conduite par des drones au large de la Grèce;
- que cette attaque représente une infraction grave au droit international qui a poussé les gouvernements de l'Espagne, de l'Italie et de la Grèce à des bateaux pour escorter la flottille;

- que le Conseil fédéral au contraire est demeuré immobile sur le sujet, au risque de jeter le discrédit sur l'ensemble du pays, y compris la Genève internationale;
- la présence, au sein des bateaux, de 20 citoyens suisses, dont 7 genevois,

le Conseil municipal déclare qu'il:

- condamne le génocide en cours à Gaza;
- condamne l'action du gouvernement israélien qui viole le droit international, notamment les conventions de Genève;
- accorde son soutien à la flottille et rappelle que rien ne saurait justifier son arrestation;
- appelle le gouvernement israélien à respecter le droit international et à ne pas porter atteinte à la liberté ou à l'intégrité des participants à la flottille;
- appelle le Conseil administratif et le Conseil fédéral à prendre position en ce sens.